

DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
COMMUNE DE ST ETIENNE DU ROUVRAY / OISSEL

INSTALLATION DE
Transit / Regroupement / Tri
DE DÉCHETS



ACTUALISATION DU PORTER-À-CONNAISSANCE DE
L'EXTENSION DES CAPACITÉS VISÉES PAR LES
RUBRIQUES 2714 ET 2716

Fév. 2021



Actualisation des caractéristiques des déchets stockés sur la plateforme bois

Voici l'actualisation des capacités demandées sous les rubriques 2714 et 2716:

N°	Régime	Désignation de la rubrique : capacité de l'installation actualisée
2714-1	E	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de : . Papiers/Cartons/Plastiques : Zone 4, 8 (pour partie) , 9 et 10 = 5000 m3 ; . Bois A et B : Zone 5 (plateforme bois) = 9350 m3 ; . Bois issu DEA : Zone 5 (plateforme bois) = 17850 m3 ;
2716-1	E	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux, non inertes : . Déchets mélangés réceptionnés : Zone 1 du CTHP (Halle de réception): 2130 m3; . Déchets issus du refus de tri (stockeur aérien): 90 m3; . CSR (stockeur aérien): 2*90 m3; . DEA : Zone 8 = 2500 m3;

Les améliorations apportées par IPODEC sur la préservation du risque incendie de la plateforme bois permettent d'estimer que notre projet d'extension des capacités de stockage n'entraîne pas de modification substantielle au sens de l'article L.181-14 du code de l'environnement et n'est donc pas de nature à entraîner des dangers et inconvénients significatifs pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 du code de l'environnement.

Cette évolution de capacité est intégrée au tableau ci-dessous:

Nature des déchets	Ancienne quantité maximale présente sur le site	Nouvelle quantité maximale présente sur le site
Huile et lubrifiant divers	10 t	10 t
Déchets d'amiante liée	20 t	20 t
DEEE (refus tri)	400 t	5 t
Métaux	400 t	3*8 t = 24 t
Papiers-cartons en vrac	360 t	300 t
Papiers-cartons en balles	2160 t	1200 t
Plastiques-en vrac	56 t	30 t
Plastiques en balles	240 t	100 t
Pneus	14 t	-
Bois A/B en vrac	637.5 t	-
Bois A/B broyé	637.5 t	-
Bois A brut*	-	300 t
Bois A broyé	-	100 t
Bois B/DEA brut	-	3900 t
Bois B/DEA broyé	-	1800 t
DEA	-	400 t
DIB (process CTHP)	651 t	85 t
Déchets fermentescibles - fine	75 t	-
Gravats (refus tri)	414 t	2*15 t = 30 t

Le calcul des garanties financières, lié à la quantité maximale de déchets stockés sur site, nécessite d'être actualisé.

Les montants établis dans la proposition de calcul transmise en décembre 2013 ont été révisés selon le tableau ci-dessous:

Montant relatif à la gestion des déchets et produits dangereux (Me1)	5 103.20 € TTC
Montant relatif à la gestion des déchets et produits non dangereux (Me2)	357 240.40 € TTC
Montant relatif à la gestion des déchets et produits non dangereux et inertes (Me3)	358.80 € TTC
Total Montant relatif à la gestion des déchets et produits (Me)	362 702.40 € TTC

Évaluation globale des garanties financières $M=Sc [Me+ \alpha (Mi+Mc+Ms+Mg)]$	
Sc : Coefficient pondérateur de prise en compte des coûts liés à la gestion du chantier	1.10
Me : Montant relatif à la gestion des déchets et produits dangereux (Me1), non dangereux (Me2) et inertes (Me3)	362 702.40 € TTC
α : Indice d'actualisation des coûts	1.0517
Mi : Suppression des risques d'incendie ou d'explosion, vidange et inertage des cuves	0.00 € TTC
Mc : Interdictions et limitations d'accès au site	480.00 € TTC
Ms : Surveillance des effets de l'installation sur l'environnement	48 400.00 € TTC
Mg : Surveillance du site : gardiennage ou autre dispositif équivalent	2 070.00 € TTC
Montant total des garanties financières	457 913.48 € TTC